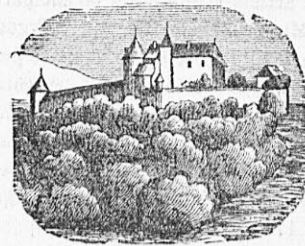




LA GRUYÈRE



PRIX DE L'ABONNEMENT :
 Suisse... 1 an, Fr. 2 50
 ... 6 mois, > 2 50
 Étranger : 1 an, Fr. 3 —
 ... 6 mois, > 5 —
 payable d'avance.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

Supplément bimensuel gratuit : **L'ÉCHO LITTÉRAIRE**

Prix du numéro : 5 cent.

IMPRIMERIE ET ADMINISTRATION : Rue du Tir 131, BULLE.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

HORAIRE D'HIVER : Bulle, dép. 6⁰⁰ 10⁵⁰ 2²⁵ 5⁰⁵ 8³⁰ — Bulle, arr. 8¹⁷ 1⁴⁰ 4⁵⁵ 7⁴⁰ 10⁵⁵

Prix des annonces et réclames :

Annonces : Canton, 10c., Suisse, 15c.; Étranger, 20c., la ligne ou son espace.

Réclames : 80c. la ligne.

S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Bulle, r. de Gruyères; Fribourg, rue St-Nicolas, ou à ses succursales.

BULLE, le 5 mars 1901.

Équité et Humanité.

Le devoir de la justice est de satisfaire à la fois le cœur et la raison.

On aime à mettre sur le compte de la sagesse des peuples la plupart des vieux dictons. Il en est pourtant qui ne peuvent absolument pas avoir cette origine. Au nombre de ceux-ci se trouve sans contredit le mot suranné *Dura lex sed lex*, la loi est dure, mais c'est la loi. En principe, cela voulait dire : La loi n'est pas élastique, elle est pour tous la même, tous doivent s'y conformer. Mais quand on va au fond des choses, on ne tarde pas à s'apercevoir que ce dicton n'était, dans la bouche de ceux en faveur desquels les lois ont de tout temps été faites, les classes dirigeantes, post-sédantes, qu'une fiche de « consolation à l'adresse des déshérités ». Que voulez-vous, vous aviez faim, vous avez volé un pain, la loi vous condamne à 20 ans de travaux forcés (nous nous souvenons d'un tel cas) : il est vrai que c'est dur, mais que faire, c'est la loi ! Soit. Mais cette loi n'étant que l'expression du droit du plus fort, elle n'est ni équitable ni humaine. De ce manque d'équité est né le proverbe plus juste : « Les petits voleurs, on les pend, et les grands vont en voiture. »

Mais revenons au dicton : la loi est dure. Eh bien, nous trouvons qu'une loi n'est dure qu'autant qu'elle est injuste, car tous ceux qui commettent un délit, une contravention ou un crime, savent qu'ils encourent une punition, et celle-ci n'est vraiment dure que lorsqu'elle est disproportionnée à la faute commise. Il est de fait que les punitions qui frappent les petits méfaits auxquels les riches ne sont jamais exposés, la mendicité, le vagabondage, les vols commis par besoin, et la responsabilité incombe en partie à ces derniers, sont relativement plus fortes que celles infligées dans des circonstances beaucoup plus graves, c'est-à-dire

pour des méfaits dont les mobiles ne peuvent en aucune manière se justifier.

Il y a deux ou trois semaines, on pouvait lire dans les journaux le fait suivant :

Le 30 octobre 1899, à 5 heures du soir, boulevard Excelmans, un gardien de la paix surprenait un pauvre diable, Théophile Gaston, partageant avec un sieur Codet le morceau de pain que celui-ci venait, comme aumône, de recevoir d'une ménagère charitable.

Vainement, pour s'excuser, Théophile Gaston exposa à l'agent que la modicité de son salaire ne lui permettait pas de manger à sa faim et qu'il acceptait les gracieusetés des mendiants, ses amis. Procès-verbal pour complicité de mendicité fut dressé contre lui et, le 30 octobre 1899, il était condamné par défaut, vu son casier judiciaire, à six mois de prison. Sur opposition, le pauvre diable obtint une réduction de peine de trois mois.

Théophile Gaston, ayant cru devoir faire appel de ce jugement, a comparu devant la chambre des appels de police correctionnelle.

À l'audience, le prévenu, qui a subi onze semaines de détention préventive, s'est borné à demander « l'indulgence de la cour ».

Plus exigeant, M. l'avocat général Laffon a réclamer l'acquiescement pur et simple, le seul fait de réclamer un morceau de pain avec un mendiant ne constituant pas le délit de complicité de mendicité.

Après observation de M^e Henri Robert, la cour a prononcé l'acquiescement de Théophile Gaston.

Pour cette fois, la justice n'a pas été aveugle. Mais la loi n'était-elle pas trop dure en cette occurrence ? Comment ! un être affamé reçoit d'un mendiant, d'un autre pauvre, la moitié d'un morceau de pain qu'une personne charitable lui avait remis, et il passe, pour ce fait, onze semaines en prison ! N'est-ce pas épouvantable ? Mettons que cet homme, momentanément dans la misère la

plus noire, ait de la famille, des enfants. Quelle situation terrible ne leur faisait pas la loi, cette loi édictée par des hommes auxquels rien de ce qui est humain ne doit être étranger !

Il est vrai que si la lettre tue, l'esprit vivifie. Depuis un certain nombre d'années, il s'est produit dans quelques pays, entre autres en France, un mouvement vers une législation pénale, une juridiction correctionnelle plus en harmonie avec la loi naturelle.

Ainsi, qui ne se souvient du jugement vraiment humain prononcé par le juge Magnaud dans le procès de Louise Ménard, cette pauvre femme qui, poussée par la faim de son jeune enfant et de sa mère malade, avait volé un pain ? Et cette sentence du même juge dans l'affaire du jeune Chiabrando, ce pauvre orphelin arrêté pour mendicité, dont les considérants commençaient ainsi :

« Attendu que celui-ci qui, poussé par les inéluctables nécessités de l'existence, demande et obtient un morceau de pain dans le but de s'alimenter, ne commet pas le délit de la mendicité. »

La suite des considérants répond à ce commencement. Tout y est humain sans cesser d'être juste.

Vous oubliez, nous dira-t-on, l'admission de circonstances atténuantes et la loi des sursis.

Sans doute, l'admission de circonstances atténuantes peut mettre un certain frein à l'arbitrage du juge qui, en matière pénale, est souvent à craindre, mais elles n'enlèvent aux règles fixes, aux lois, qu'elles laissent entièrement subsister, presque rien de leur dureté ou de leur injustice. Il en est de même de la loi du sursis, qui n'est qu'un plus grand adoucissement. La peine est encore amoindrie, mais la loi reste et la condamnation aussi, et souvent cette dernière pèse par ses conséquences morales d'une manière terrible.

Chose curieuse. Tandis que le code Napoléon, qui a été adopté ou a servi de modèle dans la plupart des pays, ne fait aucun appel à l'équité —

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 33

Au Moulin de la Mort.

Par G. DUCÉUR

Crimes inutiles. La fortune n'avait pas été domicile chez Gaudat. Il jouait à la déveine, l'aubergiste du Doubs. Rien ne lui réussissait ; ses victimes étaient pauvres. De petites sommes d'argent, des louis fort peu, et l'un ou l'autre bijou. Bien mal acquis ne profite pas. Il fallait vivre, payer du vin que l'on buvait soi-même. Le rêve de son homme, la richesse n'était pas venue.

Et voilà que maintenant l'âge arrivait, et la mort bientôt, toute chargée de remords, du moins pour Catherine. Quelle existence ! Elle avait bien essayé, en élevant Yvonne, de réparer les fautes commises. Mais cela n'avait pas effacé la trace sanglante qui se dessinait, tout rouge, devant ses yeux, à ses moments de songerie. Horreur ! Ah ! comme la créature humaine, oubliée de sa destinée morale qui l'ennoblit et la fortifie contre les épreuves, se précipite avec légèreté dans l'abîme noir et profond des honteux forfaits, où elle roule avec une rapidité de vertige, ainsi que du sommet de la côte suisse roulaient les pierres que faisaient involontairement glisser les chasseurs ! Ah ! oui, quelle existence ! Au lieu qu'au moulin, à deux pas, on vivait des jours tranquilles, tout un travail quotidien, content de voir la roue tourner et ne

demandant rien à personne. Catherine en souffrait, et elle comprenait, en son intelligence déjà enténébrée, qu'elle devait ainsi en souffrir.

XI

— Eh bien, femme, qu'y a-t-il ? demanda Jean Gandat, le soir, lorsqu'en rentrant il trouva sa passive moitié toute abattue par les pensées accablantes qui l'avaient assaillie pendant la journée.

— Allé avec son père.

— Laisse-nous ! dit la mère.

— Il faut que ce soit quelque chose de bien grave, marmotta le garçon, puisque je ne dois pas l'entendre.

— Et il sortit, mais n'alla pas très loin.

— Que signifie cette précaution ? reprit l'homme. Ce que tu as à me dire, le fils peut le savoir aussi.

— Non ! ricana la vieille Catherine. Quand le comte a été tué, Ali n'était pas encore là.

L'aubergiste releva vivement la tête.

— Qu'est-ce que tu chantes de nouveau ?

— Que le comte de Laroche avait un fils, que ce fils existe, qu'il a déjà été ici et qu'il commence à avoir des soupçons.

— Tu radotes encore ! Après vingt-six ans, tout est oublié.

— Ah ! tu le crois ! Écoute donc.

Et, en peu de paroles, les mots absolument nécessaires, tant le fait s'était aggravé dans sa tête, elle dit à son mari l'entretien qu'elle avait eu, le matin, avec Yvonne. A mesure que la femme défilait son noir chapelet, la

figure de Jean Gaudat se contractait et décelait une grande agitation intérieure. Quand Catherine eût fini, il s'écria :

— Tonnerre ! cria-t-il, de sa grosse voix d'homme en colère, brutal et adonné aux boissons alcooliques. J'aurais dû me méfier de ce bel oiseau-là. Te rappelles-tu, l'année dernière, lors de sa première descente sur le Doubs, il nous sembla que son visage ne nous était pas inconnu. Et c'est lui, le fils de l'autre ? Mais après tout, qu'en sais-tu ? Tu n'as aussi que des soupçons.

— Oui, c'est vrai ; toutefois, ces soupçons pourraient bien être, demain, la réalité. Tu vois, on n'échappe jamais à la justice divine. Tôt ou tard...

— Te tairas-tu, langue de vieille femme ! Garde tes réflexions pour d'autres que pour moi. Je me moque de tes contes bleus. Il n'a qu'à venir nous ennuyer, le beau contrebandier, je lui aurai tôt fait son affaire. Mais, à propos, qu'y a-t-il entre Yvonne et lui ? Se doute-t-il également qu'elle n'est pas notre fille ?

— Je ne le lui ai pas demandé.

— Ta réponse est impertinente. Mais s'ils s'aiment, qu'ils se marient et s'en aillent au diable.

— Eh ! eh ! je ne l'entends pas de cette oreille, fit Ali en ouvrant la porte, derrière laquelle il écoutait. Non ! pas du tout, je ne l'entends pas de cette oreille-là, répéta-t-il une fois dans la chambre. Et j'ai plusieurs raisons pour cela. Cet homme, c'est un danger, à ce qu'il paraît. Écartons-le et tout sera dit.

— Pas un crime ! objecta la mère, cette seule idée la bouleversant.

(à suivre.)

ville, rue de Gruyères.

ELLES

neux.

naissance permettent
 ment aux personnes
 s couleurs, manque

ifiant.

pharmacies.

contrefait, le public
 portent sur l'étiquette

avantageuse.

ert, trié	Fr. 5.50
n verr, trié	6.50
t, fortifiant	7.50
iberia, véritable	8.50
fiées	8.50
extra fines	9.50
vérit. Malabar	11.50
le raisins extra	3.50
emière sorte	3.—
sèches	3.50
es figes Bongie extra	2.50
sèches la	4.20
ux gros pruneaux	4.70
rs pommes sèches douces	6.20
limentaires extra	5.20
s grains prima	3.70
es châtaignes sèches	3.20
s aucs fins	2.50

aub, exp. Baar (Zoug).

avantages

mené bonne clientèle à ma fa-
 sion de chaussures :

emièrement, cause principale,
 une qualité.

qu'à l'origine la bonne façon.
 oisiément, le prix bon mar-

comme, par exemple :

rs pour ouvriers, forts, cloués,
 Nos 40/48 Fr. 6.—

r pour mess., solides, cloués,
 Nos 40/47 Fr. 8.—

r pour mess., souliers de di-
 bouts, solides et beaux
 Nos 40/47 Fr. 8.50

r pour dames, forts, cloués
 Nos 36/42 Fr. 5.50

r pour dames, souliers de di-
 bouts, solides et beaux
 Nos 36/42 Fr. 6.50

t. pour dames, fortes
 Nos 36/42 Fr. 6.50

t. pour dames, pour le diman-
 che, solides et belles
 Nos 36/42 Fr. 6.80

nts (garçons et filles), solides
 Nos 26/35 Fr. 3.50 à 6.—

ure désirée en grand choix.
 prospectus illustré avec liste
 gratuits et franco.

mercements non comptés, de
 s de la Suisse, à disposition
 le, reconnaissent leur conten-
 service bien soigné.

ncipe de ne pas tenir de la
 n réelle, comme on en achète
 de fabriques fastueuses.

ge gratuits et franco.
 chaussures, Lenzbourg.

LOUER
 MAISON DE PALUD
 notaire Dupré, à Bulle.

CHOCOLAT
 SUCHARD
 NO SOLUBLE
 QUATRE
 CELLENTE PRIX
 MODÉRÉS
 SE TROUVE
 PARTOUT

ÉMILE LENZ, IMP.-ÉDITEUR

un article y relatif qui faisait partie du projet de MM. Tronchet, Portalis, Bigot-Priamenceu et Malleville a été biffée, était-ce parce qu'on admettait que le droit et l'équité se confondent? — plusieurs codes plus anciens en avaient tenu compte. Nous n'en citerons que deux : la *Caroline* absolvait ceux qui avaient pris des menus objets pour satisfaire les besoins les plus urgents, et le code de 1791 qui supprimait la culpabilité en cas d'extrême misère.

« Si on ne peut pas demander à la justice d'être parfaite, on peut du moins lui demander d'être humaine », disait, nous ne savons plus quel auteur. En tout cas, si la justice doit pécher, que ce soit plutôt par un excès de sévérité.

Le « fait divers » cité plus haut nous a incité à écrire ces lignes, elles ne concernent donc pas directement notre pays; mais ne reste-t-il rien à faire à ce point de vue chez nous? Nous le demandons.

(Genevois.)

G. B.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Chemins de fer. — La conférence des chemins de fer suisses s'est réunie à Berne ces derniers jours. Elle s'est occupée, comme d'ordinaire, de questions de détails se rapportant à l'exploitation des réseaux, à l'élaboration des tarifs, etc.

Une des attractions de cette réunion a été l'exposition de modèles d'automates destinés à remplacer en partie le travail des employés aux guichets pour les billets de voyageurs.

Le Jura-Simplon, qui est pour cette année compagnie présidente, avait ouvert ses locaux à cette exposition. Les explications désirables ont été données par le représentant de la maison Röschtz, de Berne, qui est chargée de placer cette installation en Suisse, par le délégué de la fabrique allemande et par l'inventeur lui-même.

Les « automates » ne se bornent pas à donner des billets de parcours, timbrés à la date du jour, en échange du montant de la taxe jeté dans une fente : ils font aussi le décompte des pièces fausses et rendent, en outre, une quantité d'autres services dont on n'avait aucune idée jusqu'ici.

Dividende. — Le Conseil d'administration du chemin de fer du Righi propose la répartition pour 1900 d'un dividende de 9 %.

Tarif de messagerie pour la France. — Un nouveau tarif de messagerie pour la France, plus étendu et comprenant toutes les voies d'acheminement pour l'échange des articles de messagerie avec ce pays, a été établi et est entré en vigueur le 1^{er} mars 1901.

Le nouveau tarif n° 3 est en vente au prix de 50 cent. auprès de chaque office de poste.

Le recensement du bétail. — Le Conseil fédéral a décidé de ne pas tenir compte pour le prochain recensement du bétail de la classification par race, l'impossibilité de suivre strictement cette classification lui ayant paru démontré.

Berne. — Le 27 février, un fermier de la montagne se rendait au village de Péry. Sur son chemin, il trouva, couché dans la neige, un homme paraissant mort de froid.

Il fut reconnu pour être un nommé Henri Leuffer, bûcheron, âgé de 50 ans. Cet individu rôdait d'une ferme à l'autre et était buveur d'eau-de-vie. Un litre encore rempli à moitié de ce liquide et une chopine vide étaient à ses côtés.

Leuffer, qui devait se trouver en état d'ébriété, se sera assis en cet endroit et n'aura plus pu se relever.

Bâle. — Un triste accident est arrivé dans la maison d'un maître boucher de l'Elsäßerstrasse.

Une jeune servante avait été chargée de baigner une fillette d'un an et demi. Elle porta l'enfant dans une chambre à coucher où se trouvait une baignoire à demi pleine d'eau presque bouillante. Pour modérer la température du bain, elle dut aller chercher de l'eau froide, et, pendant ce temps, elle dressa l'enfant sur le parquet et contre la baignoire. Mais quand elle revint, au bout d'un instant, quelle ne fut pas son épouvante! L'enfant s'était probablement penchée dans la baignoire, avait perdu l'équilibre et était tombée à demi dans l'eau, la tête plongeant presque entièrement dans le liquide. Quand on la retira de là, la tête couverte de brûlures, la pauvre était dans un état désespéré. Tous les soins médicaux furent inutiles et, trois heures après, elle expirait au milieu des plus cruelles souffrances.

Schaffhouse. — Vendredi soir, à Neuhausen, un ancien garde de prison, nommé Leu, a tué sa femme, en lui tirant cinq coups de revolver à bout portant. On ne sait pas quel a été le mobile de ce crime.

Argovie. — D'après les résultats connus, on peut compter, comme élus député au Grand Conseil, de 100 à 110 radicaux et démocrates, 60 libéraux et conservateurs catholiques, et un socialiste.

Dans la circonscription de Baden, M. Jäger, conseiller national, passe le dernier de sa liste, avec 777 voix, et le candidat ouvrier, M. Keller, typographe, a obtenu 733 voix.

Tessin. — Dimanche ont eu lieu, dans tout le canton du Tessin, les élections pour le renouvellement intégral du Grand Conseil. Dans le district de Lugano sont élus : 16 radicaux, 14 conservateurs et un corriste; dans le district de Mendrisio, 10 radicaux et 5 conservateurs. Les socialistes qui s'étaient présentés dans 4 arrondissements n'ont pas réunis le quotient, les élections ayant lieu d'après le système de la représentation proportionnelle. Dans les autres districts, les positions des partis radical et conservateur ne paraissent pas présenter de modification sensible sur le Grand Conseil précédent, qui comptait 53 radicaux et 43 membres de l'opposition.

La majorité radicale dans le canton est d'environ 3000 voix.

Vaud. — Les élections au Grand Conseil ont eu lieu dimanche et se sont passées partout au milieu du plus grand calme. D'une façon générale, les résultats sont favorables au gouvernement.

A Lausanne, la liste d'entente radicale-libérale obtient approximativement 4400 voix et la liste socialiste 2600. Les 29 candidats des partis bourgeois sont élus au premier tour.

A Aigle, Avenches, Montreux et Vevey, la liste d'entente a passé d'une manière générale.

A Montreux et à Vevey, il y a ballottage entre un radical et un socialiste.

A Château-d'Œx, le second candidat de la liste radicale bat à deux voix de majorité le second candidat de la liste libérale.

A Morges, la liste radicale passe au premier tour; il y a ballottage entre un radical et un libéral.

A Orbe, la liste radicale passe avec deux noms au 1^{er} tour.

A Vallorbe, un candidat ouvrier est élu contre un radical.

A Yverdon, il n'y a pas de résultat au 1^{er} tour.

A Payerne, les radicaux l'emportent; les deux nouveaux mandats échus à la circonscription vont au parti radical. Sont élus à Payerne : trois radicaux et deux libéraux. Ces derniers qui avaient porté sur leur liste M. Rapin, socialiste, n'ont pas eu le succès qu'ils en attendaient.

— Parmi les attractions que l'on désire voir s'implanter à Vevey, durant l'exposition cantonale, celle d'un ballon captif peut être placée au premier rang. On sait que le commissariat s'occupe

activement de la question; des pourparlers sont engagés avec les propriétaires du ballon captif de l'exposition de Genève.

On parle de le placer, le cas échéant, dans le grand pré qui forme l'angle de la rue de la Buanterie et du quai de la Veveysè, près de l'embouchure de la rivière.

— A Montreux, des ouvriers italiens ont découvert, samedi matin, sur l'enrochement du quai, près de l'hôtel du Cygne, le cadavre d'un nouveau-né. Immédiatement avertie, l'autorité judiciaire fit procéder au relevage du cadavre. L'autopsie médico-légale, pratiquée dans l'après-midi, a démontré que l'enfant avait respiré et qu'on était en présence d'un infanticide. Une enquête est ouverte.

Neuchâtel. — La fête du 1^{er} mars a été célébrée avec beaucoup d'entrain à la Chaux-de-Fonds. Une salve de 22 coups de canon a salué le matin ce jour anniversaire.

L'après-midi, à 2 heures, un cortège comptant plusieurs centaines de participants, avec une vingtaine de bannières, s'est rendu au Temple national où a eu lieu une imposante cérémonie.

Genève. — Les journaux annoncent la mort du poète Louis Duchosal. Né à Genève le 14 avril 1862, dès sa dix-huitième année, Louis Duchosal fut frappé d'une ataxie locomotrice et, peu de temps après, il ne pouvait plus circuler que dans une petite voiture. Il y avait un mois environ, il fut atteint d'une bronchite et son docteur dut lui interdire de sortir. Il se résigna à garder la chambre. Une insomnie persistante vint aggraver son état, puis survint une hydropisie qui mit fin à ses souffrances.

ÉTRANGER

Guerre du Transvaal. — Lord Kitchener télégraphie de Prétoria, en date du 1^{er} mars, que le général De Wet a été rejeté au nord du fleuve Orange, hors de la colonie du Cap. Les Anglais ont fait 200 prisonniers et ont recueilli quelques trainards. 80 éclaireurs du régiment de Kitchener, attaqués par un nombre supérieur de Boers, ont dû se rendre, après avoir perdu 30 hommes.

Plusieurs journaux anglais persistent à affirmer que Botha est sur le point de capituler, tout en reconnaissant qu'il est hors de portée de French. A Utrecht, le président Krüger a déclaré que la nouvelle était invraisemblable et que, fût-elle vraie, elle n'avait pas d'autre conséquence que la capitulation de Cronje. Le président a une foi inébranlable dans le succès de sa cause.

On mande de Colesberg que plusieurs colonnes anglaises poursuivent De Wet.

Trois cents Boers se trouvaient près de Beestekraal le 25 février. Le 2 mars, l'infanterie montée anglaise a été en contact avec les Boers entre Petrusville et Philippstown.

Un prêtre canadien, l'abbé Sinnet, a fait comme aumônier une partie de la campagne du Transvaal et, revenu au Canada, il raconte ce qu'il a vu.

Le spectacle le plus pitoyable dont l'abbé Sinnet a été témoin dans le Sud africain a été l'incendie d'un village par les soldats.

Le commandement ayant été donné, force était d'obéir et les hommes ont appliqué les torches enflammées à chaque habitation. Les femmes et les enfants eurent un quart d'heure pour s'éloigner et emporter leurs effets, et furent témoins de la destruction entière de leurs foyers.

Cette mesure fut prise parce que les Boers, de l'intérieur des maisons, faisaient feu sur les troupes : L'aumônier approuve cette rigueur, mais il ne croit pas les Anglais justifiables d'avoir détruit les habitations quand les lignes télégraphiques étaient endommagées, parce qu'alors la faute n'était pas aux occupants des habitations.

France. —

programme de

coûter 600 millions

Le programme

ports et de voies

— Une dépense

qu'une cartouche

sauté vendredi. I

— La Cour d'

damner à 10,000

Drummont et Vi

famation envers

ment sera en out

Parole, dans vi

Rothschild.

La Société de

civillement respon

— Un terrible

duit aux environs

voiture a été tué

blessé. La victime

de vingt-cinq ans

épris de l'autom

à Cannes, il y a q

acheter une voi

là-bas avec son c

— Deux jeune

gay, par stupide

à un enfant de

l'ivresse complète

de fortes doses d'

il succomba après

Italie. — L

beaucoup d'agita

elle commence en

venir. Les paysan

certaines terrains

venne, le préfet a

portes de la ville

troupe pour emp

paysans sans trav

Une délégation

auprès du préfet

le gouvernement

vaut de voirie.

— Une dépêche

Herald annonce l

deux individus im

la vie du roi d'Ita

eu connaissance d

qui a fait route d

tention de faire

royal à Rome. La

a été arrêté à Gê

— Le changem

nombreux accident

quila, cinq paysan

été enlevés sou

Malgré les recher

on n'a pas encore

Hollande. —

vaalienne à Brux

du président Krü

composée de neuf

les délégués enver

requête demandan

tation d'un tribun

VENTE

Bouleyres : S

hêtre, chêne et sapin

chêne et 30 tas de br

Rendez-vous, 2 he

L'Inspecteur fo

Tous le

Beurre de

chez Louis

Grand

A

Un ou deux loge

pour bureau.

S'adresser au café

France. — Le ministère français a adopté un programme de grands travaux publics devant coûter 600 millions et se répartir sur seize ans.

Le programme ne comporte que des travaux de ports et de voies navigables.

— Une dépêche de Fontainebleau annonce qu'une cartouche de la Société des explosifs a sauté vendredi. Il y aurait 4 victimes.

— La Cour d'appel de la Seine vient de condamner à 10,000 fr. de dommages-intérêts MM. Drumont et Viau, de la *Libre Parole*, pour diffamation envers M. Henri de Rothschild. Le jugement sera en outre inséré, aux frais de la *Libre Parole*, dans vingt journaux choisis par M. de Rothschild.

La Société de la *Libre Parole* a été déclarée civilement responsable.

— Un terrible accident d'automobile s'est produit aux environs d'Angers. Le propriétaire de la voiture a été tué et son chauffeur assez grièvement blessé. La victime est M. Mangini, un jeune homme de vingt-cinq ans, fort riche, qui s'était récemment épris de l'automobilisme. Il avait quitté sa mère à Cannes, il y a quelques jours, pour venir à Paris acheter une voiture automobile et il retournait là-bas avec son chauffeur conduisant lui-même.

— Deux jeunes gens de 20 ans, habitant Montagny, par stupide amusement, firent boire de l'alcool à un enfant de 5 ans. Ils voulaient provoquer l'ivresse complète chez ce bambin. Ayant absorbé de fortes doses d'alcool, l'enfant tomba ivre-mort; il succomba après des convulsions épouvantables.

Italie. — La misère des paysans a causé beaucoup d'agitation dans les Pouilles. Maintenant elle commence en Calabre où la troupe a dû intervenir. Les paysans demandent le morcellement de certains terrains féodaux pour les cultiver. A Ravenne, le préfet a été obligé de faire fermer les portes de la ville et de les faire garder par la troupe pour empêcher l'entrée d'un millier de paysans sans travail.

Une délégation de douze d'entre eux fut admise auprès du préfet qui leur donna l'assurance que le gouvernement ferait commencer certains travaux de voirie.

— Une dépêche de Rio Janeiro au *New-York Herald* annonce l'arrestation dans cette ville de deux individus impliqués dans un complot contre la vie du roi d'Italie. Ces individus avouent avoir eu connaissance du départ d'un nommé Lavecchia, qui a fait route de Montevideo à Gênes avec l'intention de faire sauter à la dynamite le palais royal à Rome. La police a été avisée et Lavecchia a été arrêté à Gênes.

— Le changement de température a causé de nombreux accidents. Dans les Abruzzes, près d'Aquila, cinq paysans, qui revenaient d'une fête, ont été ensevelis sous une masse énorme de neige. Malgré les recherches entreprises immédiatement, on n'a pas encore retrouvé les cadavres.

Hollande. — Le comité de l'Œuvre transvaalienne à Bruxelles a envoyé, dimanche, auprès du président Krüger, à Utrecht, une délégation composée de neuf membres. A l'issue de l'audience, les délégués enverront à la reine Wilhelmine une requête demandant son intervention pour l'institution d'un tribunal d'arbitrage.

Angleterre. — Le budget militaire anglais pour le prochain exercice s'élève, en dépenses, à 2 milliards 200 millions, dont 1 milliard 455 millions pour la guerre.

L'effectif de l'armée s'élèvera à 450,000 hommes, soit 30,000 de plus qu'actuellement.

— Un hôtel garni de Birmingham a été la proie des flammes. La violence du feu était telle qu'il a été impossible aux pompiers d'entrer dans la maison. Après s'être rendu maître du feu, on a retrouvé les cadavres carbonisés de deux hommes et de trois femmes. Une jeune fille qui s'était sauvée en sautant par une fenêtre est morte des suites de ses blessures.

Afrique. — Une insurrection grave a éclaté dans le territoire de l'Afrique portugaise situé sur les bords du Zambèze; elle pourrait même rendre difficile la situation du Portugal aux frontières du Transvaal. Il y a environ 3000 indigènes en armes, et leur nombre s'accroît chaque jour. On dit que les rebelles ont massacré la garnison de Zumbo.

Chine. — On mande de Pékin à la *Gazette de Cologne* que, dans la réunion tenue vendredi par les ministres étrangers et les plénipotentiaires chinois, le ministre d'Allemagne a proposé une série de résolutions devant avoir pour effet d'accélérer les négociations relatives à l'exécution des points suivants: importation d'armes et fabrication de matériel de guerre; garde et protection des légations; démantèlement des forts entre Takou et Pékin; occupation des points stratégiques importants entre Pékin et la mer; réorganisation du Tsong-li-Yamen; abolition du cérémonial chinois lors de la réception des envoyés des puissances.

On dit que la seconde liste d'exécutions et de bannissement dressée par les ministres contient les noms de douze fonctionnaires des provinces.

Suivant un journal anglais local, les missionnaires ont enregistré, pendant le soulèvement général des Boxeurs de 1899 à 1900, la mort violente de 134 adultes et de 52 enfants.

Un journal indigène croit savoir que les puissances auraient décidé de laisser à Pékin une garde de 2000 hommes pour les légations et de diriger toutes leurs troupes sur Pao-Ting-Fou pour permettre à la cour de rentrer à Pékin.

On télégraphie de Tien-Tsin au *Standard*, en date du 1^{er} mars:

Le maréchal de Waldersee n'ajoute nullement foi aux promesses de la Chine et il a renouvelé l'ordre aux troupes de l'expédition internationale de se tenir prêtes pour le 7 mars.

CANTON DE FRIBOURG

Conseil d'Etat. — Séance du 1^{er} mars 1901.

— Le Conseil rend un arrêté revisant l'arrêté du 20 septembre 1875 sur la circonscription des arrondissements de l'état civil, en ce qui concerne le district de la Singine, dans le sens qu'il est créé trois nouveaux arrondissements, dont les chefs-lieux sont: Saint-Antoine, Alterswil et Saint-Ours.

— Il autorise M. Otz, Hans-Victor, de Vechingen, canton de Berne, domicilié à Chiètres, porteur d'un diplôme fédéral de médecin-chirurgien, à exercer son art dans le canton.

— Il nomme en qualité de membre de la Commission dite « Office central des apprentissages et du travail »:

M. Genoud, Léon, directeur du Musée industriel à Fribourg;

M. Montenach, G., député, à Fribourg;

M. Comte, Ignace, négociant, à Fribourg;

M. Struby, imprimeur, à Morat;

M. Felchlin, tailleur, à Fribourg;

M. Bailly, Aug., menuisier, à Fribourg;

— Il accepte la démission de M. Renevey, Basile, à Estavayer-le-Lac, comme vérificateur des poids et mesures de l'arrondissement de la Broie, avec remerciements pour les services rendus, et il nomme en son remplacement M. Duc, Jules, ferblantier, à Estavayer.

Accident. — Un sieur Freiburghaus, de Schmitzen, déchargeait mardi un fusil. L'arme fit explosion et le malheureux eut la main gauche mutilée de telle façon qu'on a dû procéder à l'amputation.

GRUYÈRE

Musique de Bulle. — Le tirage de la tombola aura lieu le lundi de Pâques, 8 avril prochain, à 2 heures de l'après-midi, dans la grande salle de l'hôtel de Ville, sous la surveillance de l'autorité.

Les personnes qui détiennent encore des souches, carnets, valeurs, sont priées de mettre le comité en possession de tout ce qui concerne la tombola avant le 25 mars prochain.

La dernière liste des lots dus à la générosité du public sera publié incessamment.

Extradition. — Accédant à la demande de la légation d'Italie à Berne, le Tribunal fédéral a autorisé l'extradition du nommé Giovanni Ferro, de Convenio, actuellement en prison à Bulle, qui avait été condamné en 1891, par le Tribunal criminel de Biella, à six ans de réclusion pour falsification d'une lettre de change.

Il a repoussé la requête de Ferro, qui s'opposait à l'extradition en s'appuyant sur la prescription.

La Tine. — L'avalanche qui descend presque chaque année de Corjon a obstrué vendredi la route à la frontière. La poste a dû transborder et a eu de ce fait un retard de plus de deux heures.

Toutes les personnes délicates,

les jeunes filles si souvent atteintes d'anémie, les jeunes gens qu'une croissance souvent trop rapide fatigue et épuise, devraient faire une cure du véritable Cognac Golliez ferrugineux. En vente en flacons de 2 fr. 50 et 5 fr. dans toutes les pharmacies. Seul véritable avec la marque des Deux Palmiers.

Dépôt général: Pharmacie Golliez, à Morat.

== Pour fr. 12.50 cent. ==
320 mètres Cheviot anglais 140 cm. de large noir, loutre, marin, pour un complet. — Lainages et cotonnerie pour robes et blouses de dames dans tous les prix. — Echantillons franco. Gravures gratis. — Grands magasins v. F. Jelmoli, A.-G., Zurich.

Le Savon *Callet*, au soufre et goudron (30 ans de succès), prévient et guérit les maladies de la peau et les impuretés du teint. 80 centimes le pain, dans les pharmacies et bonnes drogueries.

VENTE DE BOIS

Bouleyres: Samedi 9 mars: 90 stères hêtre, chêne et sapin, 700 fagots, 70 poteaux chêne et 30 tas de branches.
Rendez-vous, 2 heures, à la patinoire.
L'Inspecteur forestier de la Gruyère.

Tous les jours:
Beurre de table, frais,
chez Louis TREYVAUD,
Grand'rue, Bulle.

A louer:
Un ou deux logements et un local pour bureau.
S'adresser au café du Commerce, Bulle.

Vente d'hôtel.

Pour cause de départ, M. Joseph Bussard exposera à vendre, en mises publiques, le 26 mars prochain, le charmant établissement, avec dépendances, qu'il possède à Broc, sous l'enseigne de la *Grue*.

Les mises commenceront audit hôtel, dès les 2 heures après midi.
Les conditions déposent en l'Etude du notaire ANDREX, à Bulle.

Un apprenti-boulangier
est demandé pour le 1^{er} mai chez Marcelin TORNARE, boulangier, à Charmey. Conditions favorables.

Crédit Gruyérien.

Escompte d'effets de commerce sur la Suisse au taux du 4 1/2 %; sur l'étranger, aux meilleures conditions. — Avances sur billets avec nantissement d'actions, obligations, etc., au taux du 4 1/4 %, plus commission mensuelle de 1/20 % et timbre. — Ouverture de crédits en compte courant, avec conditions très réduites pour crédits garantis par hypothèques en 1^{er} rang et pour crédits aux communes.

La Direction.

A LOUER
LE DOMAINE DE PALUD
S'adresser au notaire Dupré, à Bulle.

On cherche

un jeune homme de 16 ans pour aider aux travaux de la campagne; bonne occasion d'apprendre la langue allemande. Salaire mensuel d'après entente. Bons soins.
A. Vegli, député, Hochwald près Bâle (cant. de Soleure).

Miel garanti pur

à 1 fr. la livre.
Confitures diverses depuis 50 c. la livre.
Tous fruits, pruneaux, abricots et cerises.
Chez L. TREYVAUD
Grand'rue 58, BULLE

Pour tout ce qui concerne les annonces et réclames, s'adresser à l'Agence de publicité Haasenstain & Vogler, Bulle, rue de Gruyères.

Banque populaire de la Gruyère, à Bulle.

Nous recevons des dépôts d'argent à :
 4 1/2 % contre certificats de dépôt à terme fixe.
 4 % sur carnets d'épargne, facilités de remboursement.
 3 3/4 % en compte courant.

VINS D'ESPAGNE

garantis naturels.

Le soussigné avise son honorable clientèle qu'il a reçu de grandes quantités de vins nouveaux de première qualité et qu'il peut les offrir à des prix très réduits.

Rouges et blancs à 35, 40 et 45 cent. le litre.

Vieux à 50, 60 et 80 cent. le litre.

Vente en gros à des prix très réduits.

Fûts et bonbonnes à disposition. — Demandez échantillons.

Vins fins et liqueurs au détail.

Malaga, Madère, Xérès, Oporto, Marsala, Cognac, Rhum, Absinthe, Marc, Lies, Vermouth, Bitter, Gentiane, etc., etc., à des prix très réduits.

Se recommande :

Francisco RIBES, à Bulle,
 propriétaire de vignes à San Jaume, Barcelone (Espagne).

Dartres écailleuses.

En réponse à votre lettre, j'ai l'honneur de vous informer que depuis que j'ai suivi votre traitement, indiqué par correspondance, mes dartres écailleuses dont je souffrais depuis un an m'ont tout à fait quitté. Le retard que j'ai mis à vous écrire provient de ce que je voulais m'assurer d'abord que ma guérison était bien réelle. Aujourd'hui, je n'en doute plus et je vous remercie de vos bons soins. Achille Buzzi, maçon, à Courtemaiche (Berne), le 27 juin 1898. Vu pour légalisation de la signature de M. Achille Buzzi ci-dessus apposée. Courtemaiche, le 27 juin 1898. Le maire : Jos. Galenhet.

Adresse : Polyclinique privée, Kirchstrasse 405, Glaris.

Si vous tousez, demandez les PASTILLES SIMONIN

EXPECTORANTES ET CALMANTES

GUÉRIT : Rhume, bronchite, influenza, etc.
 FACILITE : Expectoration des glaires.
 EFFICACITÉ constatée par des milliers de guérisons. — La boîte : 1 fr. 50.
 Dans toutes les pharmacies. Dépôt général : Pharmacie SIMONIN, Vevey. — Dépôts pour la contrée : Pharmacies GAVIN à Bulle; Nouvelle Pharmacie ROBADEY à Romont; JAMBÉ, Châtel-St-Denis; PORCELET, à Estavayer; BOURGNECHT, ESSERVA et THURLER à Fribourg.

Ivrognerie. Guérison.

Je puis venir vous annoncer, à ma très grande satisfaction, que par votre traitement par correspondance, aussi inoffensif qu'efficace, j'ai été complètement guéri de ma passion pour les boissons alcooliques. Depuis que j'ai tout à fait perdu le goût de boire, ma santé s'est notablement améliorée et j'ai pris bonne mine. La reconnaissance que j'éprouve pour vous m'engage à publier le présent certificat et à donner des détails sur ma guérison à toutes les personnes qui m'en parlent. Le succès de la cure que je viens de faire se propagera rapidement et fera du bruit, car j'étais connu pour être un buveur effréné. Toutes les personnes qui me connaissent, et il y en a beaucoup, seront étonnées de ma guérison et je ne manquerai pas de recommander votre procédé partout où j'irai, d'autant plus qu'il peut être appliqué même à l'insu du malade. Zurich III, le 28 décembre 1897. Albert Werdli. La signature d'Albert Werdli a été légalisée. Pour le syndic, Wolfensberger, subst. de préfet. Adresse : Polyclinique privée, Kirchstrasse 405, Glaris.

Carême. Conserves alimentaires.

Petits pois, haricots verts, Confitures et compotes diverses. Sardines, saumon, thon, etc.

Hoirs PEYRAUD-BOSSON, Bulle.

N'ESSAYEZ PAS, si vous tousez, autre chose que les BONBONS DES VOSGES. Aux bourgeons de sapins des Vosges. Goût agréable.



Infaillible contre rhumes, toux, catarrhes, bronchites. En vente partout.

Exigez la forme ci-dessus. Seuls fabricants : BRUGGER & PASCHE, Genève.

Modes.

Reçu un grand choix de chapeaux paille et feutre pour hommes et enfants.

J. HAYOZ, La Roche.

A VENDRE

Deux truies portantes, dont une prête à mettre bas. S'adresser à Jean LORTSCHER, à La Tour.

Les Comptoirs vinicoles,

56 rue de Lausanne, à GENEVE, désirent confier un dépôt de leurs excellents vins à bon commerçant (épicer ou autre) de Bulle et autres localités de la contrée. Conditions très avantageuses. On demande bonnes références.

DÉPOT

de la Filature de chanvre et de lin BURG DORF

chez M. Eugène Weber, Bulle, où l'on reçoit continuellement du chanvre, du lin et des étoupes pour le filage et tissage à façon. Prix avantageux.

GRANDS AVANTAGES

offerts par l'achat direct de chaussures chez H. Brühlmann-Huggenberger, Winterthour.

Fortes souliers travail, dames, dep. fr. 5.50
 Hautes bottines dames, > 6.—
 Fortes souliers travail, hommes, > 6.—
 Hautes bottines hommes, > 8.—
 Souliers filles, numéros 26-29 > 3.50
 Souliers garçons, numéros 30-34 > 5.—
 Tout ce qui ne convient pas est échangé franco par retour du courrier. Envoi contre remboursement.

Demandez riche prix courant illustré.

A VENDRE

Une bonne et belle ânesse de 4 ans, sage et s'attelant bien. S'adresser à DUCAS, Bulle.

Au Progrès

Rue de Gruyères 98, BULLE

JEUDI 7 MARS ET JOURS SUIVANTS :

Grande mise en vente des NOUVEAUTÉS DE PRINTEMPS

Confections pour dames.

Costume tailleur, laine, dep. fr. 3.50
 Costume tailleur, drap riche, mélangé et uni, fr. 16.75
 Collet uni et broché, doublé, depuis fr. 3.50
 Collet drap cuir élégant, fr. 5, 8, 10, 12
 Jaquette cheviot noir et couleur fr. 6.50
 Jaquette drap cuir haute nouveauté, toutes teintes 10.75
 Jupe de robe laine 6.50
 Jupe de robe laine doublée entièrement, 10.25
 Jupon moiré depuis 5.25
 Jupon alpaga toutes teintes 3.25
 Blouses et chemisettes laine dern. nouv., 6.—

Tissus et soieries.

Cheviotte pure laine, noire et couleur 1.25
 Granité pure laine, noir et couleur 1.25
 Covercoat, grande largeur, pure laine 2.45
 Whitecorde " " " 2.75
 Broché noir pure laine 1.45
 Rayon spécial de noir pour robes de noce.

Confections pour hommes.

Complet cheviotte 22.—
 Complet drap anglais 29.—
 Complet sur mesure, depuis 45.—
 Grand choix de draps anglais et français.
 Chemises blanches et couleurs, cravates, chapeaux de feutre pour hommes et jeunes gens.
 Blouses fil et coton. Parapluies et divers autres articles.

Notre rayon de blanc et de literie est toujours bien assorti. Prix spécial pour hôtels, pensions et trousseaux complets.

Occasions à tous nos rayons.

Picard & Cie.



PRIX DE L'ABONNEMENT

Ordinaire... 1 an,
 ... 6 mois
 Étranger... 1 an,
 ... 6 mois
 payable d'avance

Prix du numéro :

On s'abonne de bureaux de po

CONFÉ

Corrections de fédérales versées rections de cours francs. Dans ce compris pour 78 pour 285,791 fr. châtél pour 120,

Landsturm. L'Association su réunie dimanche colonel Gutzwyle comptes pour 1 d'un tir de section retiré, le 6 juin la section de BAL landsturm a été claré que la distr déjà commencé. Vorort pour 1902

Tir fédéral de qui aura lieu l'éte tireurs de toutes ticiper à un matc 8 et 10 juillet pour le cinquième, com fusil à 300 mètres ver à 50 mètres.

Payerne. — I suisse de lutteurs nastique, section d'organiser est dé 12 mai 1901.

Les divers co admirable aux d

FREIHEIT

Au Mou

P

— Qui parle de cr puis longtemps, je n'est pas ma sœur. E pure pour être de no ma sœur, j'ai bien le manière. Par contre, le démon emporte! J et que, pour lui encoi Doubs. Cela me fait dédaigné. Maintenant ne s'appartiendra plu non pas que je désire Je désire, mais pour pour qu'ils ne se voier suster? Je ne suis pas chasse de race. Pour ai souvent écoutés e lorsqu'elle craignait et ne reviennent jama envre. Anaparavant, ment : ne tentez pas se brouillerait et ce s